

bilatéraux de l'aviation civile, les questions relatives à INTELSAT et à divers autres aspects des communications, l'exportation de matériaux stratégiques, et les relations bilatérales avec les États-Unis en ce qui a trait à l'énergie. La Direction est également chargée de l'Agence internationale de l'énergie atomique dont le rôle de garant a été rehaussé par l'entrée en vigueur du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

La *Direction des relations scientifiques et des problèmes environnementaux* a été créée en 1970 en raison de l'importance croissante que revêtent la science, la technique et les problèmes environnementaux dans les relations internationales. Ce changement de structure permet au Ministère d'assumer de nouvelles responsabilités et de grouper dans un seul service des activités jusque-là dispersées. La Direction s'occupe des aspects internationaux, et notamment intergouvernementaux, des activités de nature scientifique et technique ou se rattachant au milieu humain. Ses responsabilités portent aussi sur la conduite des relations scientifiques avec les pays étrangers et les organisations internationales, et notamment la négociation d'accords sur les questions scientifiques et techniques et sur les problèmes de l'environnement; elle joue un rôle consultatif à l'égard des questions scientifiques qui ont des répercussions sur la politique étrangère, et un rôle de liaison et de coordination avec les ministères et organismes à caractère scientifique; elle s'occupe aussi de la représentation scientifique officielle du Canada à l'étranger.

Le rapport direct qui existe entre la politique extérieure et la politique de défense nécessite une liaison étroite entre le ministère des Affaires extérieures et les autres ministères intéressés, et notamment le ministère de la Défense nationale. Le *Bureau de la défense et du contrôle des armements*, qui englobe la Direction des relations de défense et la Direction du désarmement et du contrôle des armements, est responsable de ce secteur des activités du Ministère.

La coordination de la politique extérieure et de la politique de défense du Canada, en ce qui concerne son rôle de membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, sa participation à la défense du continent nord-américain et son engagement dans d'autres activités militaires à l'étranger est assurée par divers comités et groupes où le Ministère est représenté. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures préside les séances du Comité des affaires extérieures et de la défense (Comité du Cabinet), auquel le sous-secrétaire assiste aussi généralement. Le Ministère envoie régulièrement des délégués aux réunions du Conseil de la défense du ministère de la défense nationale et est représenté au sein de plusieurs organismes interministériels supérieurs qui étudient les problèmes de défense et formulent des avis à leur sujet. Le Ministère détache deux de ses fonctionnaires en qualité de membre et de secrétaire respectivement de la section canadienne de la Commission permanente canado-américaine de défense, et un autre comme membre de la section canadienne du Comité canado-américain pour la planification d'urgence dans le domaine civil. La *Direction des relations de défense* est chargée de coordonner les vues du Ministère et d'orienter les représentants du Ministère auprès de ces organismes interministériels; elle donne aussi des conseils sur les aspects des relations bilatérales du Canada avec divers pays qui touchent la défense. Il appartient